



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE PUBLIQUEMENT LE LUNDI 9 JUIN À 19H30 À la salle du conseil municipal Située au 26, rue du Marché à Roxton Falls

À laquelle sont présents :

Le maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
Mme Lynda Cusson
M. Marc-André Dubreuil
M. Pierre Larivière
M. Jonathan Bédard
Mme Marie-Eve Massé

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire

Sont également présents:

Mme Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière
Mme Peggy Gélinas, greffière adjointe
M. Maxime Bédard, directeur des travaux publics

Moment de réflexion

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue adressé de la part du maire.

119-06-2025

Adoption de l'ordre du jour et de son addenda

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son addenda tels que présentés, en ajoutant également le point # 1.3 : employé de voirie, titre et salaire.

Adoptée

120-06-2025

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 et de la séance extraordinaire du 27 mai 2025

Il est proposé par Pierre Larivière

Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 et de la séance extraordinaire du 27 mai 2025, tels que rédigés.

Adoptée

121-06-2025

Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile *** à la suite du montant;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	86 708,48 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	114 875,85 \$
VOIRIE MUNICIPALE	5 785,31 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	31 455,45 \$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	30,18 \$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	2 461,84 \$
LOISIRS ET CULTURE	10 649,79 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	0,00 \$
IMMOBILISATIONS	0,00 \$
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUIN 2025:	251 966,90 \$

Il est proposé par Marie-Eve Massé

Secondé par Marc-André Dubreuil

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de juin 2025 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

122-06-2025

Rapport du directeur des travaux publics

Le directeur des travaux publics, M. Maxime Bédard fait rapport de différents travaux qui ont été complétés en mai 2025 et de ceux à venir;

Travaux complétés :

- Station 139, l'UPS qui sert à convertir le courant 110 volts en 24 volts a été installé par la compagnie Électro. Facture à venir. Le changement de contrôle a aussi été fait.
- Le nettoyage des postes de pompage, du regard RS-25 et du régulateur sur la rue Duchaineau (en avant de la garderie) a été fait en partie par l'entreprise Sanivac. Après vérification auprès de la mutuelle, les équipements de vacuum et de sécurité n'étaient pas adéquats pour les espaces clos. Le directeur fait appel à l'entreprise Enviro 5 pour effectuer le reste du travail.
- Le nivelage des chemins de terre a été fait par l'entreprise Alain Boyer et l'épandage du calcium par la municipalité du Canton de Roxton.
- Le raccordement à l'égout pour la propriété du 86, rue Cabana devra être repris; le tuyau en place est désuet et non fonctionnel. Une facturation pour un nouveau branchement sera faite.

Travaux à venir :

- Une offre de services de l'entreprise Perma Route pour le rapiéçage d'asphalte est déposée. Le conseil demande au directeur de d'aller chercher d'autres offres de services pour la prochaine séance du conseil.
- Une offre de services est déposée par la compagnie Steve Normandin Inc., au montant de 525 \$ plus taxes, pour la fabrication de barrières à l'entrée de la piste cyclable au bout de la rue du Marché. L'offre est retenue; il faudra ajouter des rubans réfléchissants et deux pancartes jaunes mentionnant « passage étroit ».
- La calibration des postes de pompes de la rue Duchaineau et de la 139 sera fait les 17 et 18 juin prochain par la compagnie Simo.
- La reprise des inspections par caméra se fera du 16 au 18 juin prochain.
- La réparation de l'égout au 85, rue de la rivière se fera au courant du mois de juin.
- Le directeur informe le conseil qu'il faut remplacer le ponceau au coin de la rue des Cèdre et de la rue du Marché.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

Il est proposé par Jonathan Bédard

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport du directeur des travaux publics et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments et liste des permis et certificats

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour la fin du mois d'avril et mai 2025

Le rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en fin du mois d'avril et mai 2025, est déposé.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

M. Daniel Roy fait mention de la fin de mandat de M. Pion de la RIAM.

Première période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Une personne est présente dans l'assistance.

Monsieur Paul-André Richard pose une question concernant la publication Facebook sur l'avis à la population d'une compagnie qui effectue du colportage sans permis et sans autorisation.

123-06-2025

Contrat d'entretien des systèmes de climatisation/chauffage/ventilation des immeubles municipaux : offre de service de Cimon Bouchard Inc.

Il est proposé par Marie-Eve Massé

Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service déposée par Cimon Bouchard Inc., visant l'entretien des équipements de climatisation et chauffage pour la période du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026 pour l'Hôtel de ville et le CPE la Douce Couvée, au montant de 1 115,43 \$ taxes incluses.

Adoptée

124-06-2025

Convention de conditions de travail de la directrice générale : ajustements pour 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE les élus prennent connaissance de la demande de révision de la convention de conditions de travail de la directrice générale, Mme Julie Gagné, concernant le taux horaire de base et les modalités relatives au télétravail;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière

Secondé par Marc-André Dubreuil

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la demande d'ajustements présentée par la directrice générale, Mme Julie Gagné, pour 2025-2026, le tout tel que présenté dans sa lettre rédigée en date du 1^{er} mai 2025. Que le maire, M. Jean-Marie Laplante, ou en son absence, la mairesse



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

suppléante, Mme Marie-Eve Massé, ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Julie Gagné, soient par la présente résolution autorisés à signer la version amendée du contrat de travail, afin de tenir compte des ajustements adoptés, selon les objets du contrat concernés.

Adoptée

125-06-2025

Directeur des travaux publics : embauche d'une nouvelle ressource

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale informe les élus de la conclusion du processus d'embauche pour le poste de directeur des travaux publics et que la candidature de M. Marc-André Cabana a été retenue par le comité;

CONSIDÉRANT QUE les conditions d'embauche sont incluses dans la convention de conditions de travail du directeur des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT Il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Marc-André Dubreuil

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer l'embauche de M. Marc-André Cabana, au poste de directeur des travaux publics; la date de son entrée en fonction sera à déterminer en juin, selon sa disponibilité. Que le maire, M. Jean-Marie Laplante, ou en son absence la mairesse suppléante, Mme Marie-Eve Massé, et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Julie Gagné, ou en son absence, Mme Angèle Beauchemin, greffière-trésorière adjointe, soient par la présente résolution autorisés à signer la convention de conditions de travail effective pour 2025-2026, dans laquelle une période de probation de 6 mois est prévue à partir de la date d'entrée en fonction réelle.

Adoptée

Projet de règlement #02-2025, décrétant une dépense de 310 000 \$ et un emprunt de 151 000 \$ pour le pavage des rues des Pins et des Lilas : approbation du règlement d'emprunt par le MAMH

La directrice générale informe les élus que le MAMH a approuvé le règlement d'emprunt de 151 000 \$ conformément à la loi.

Travaux d'asphaltage des rues des Pins et des Lilas : lancement de l'appel d'offres le 3 juin 2025 et ouverture des soumissions prévues le mercredi 25 juin 2025 à 10h00

La directrice générale informe les élus que l'ouverture des soumissions pour les travaux d'asphaltage des rues des Pins et des Lilas aura lieu le 25 juin 2025 à 10h00.

126-06-2025

Projet de règlement à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité des installations de traitement des eaux de la municipalité : suivi du projet de règlement

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de règlement à caractère provisoire visant à interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité des installations de traitement des eaux usées de la municipalité et que celui-ci présente un défi lié avec son application;

CONSIDÉRANT QUE la problématique actuellement identifiée au niveau de la capacité résiduelle de gestion des eaux usées des installations municipales, présente également un volet lié au zonage sur le territoire de la municipalité, puisque plusieurs zones permettent actuellement la construction de multi-logements, ce qui complique la gestion des capacités résiduelles;



Municipalité du Village de Roxton Falls

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le conseil analyse a possibilité de réviser la réglementation de zonage;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Marc-André Dubreuil

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de démarrer une réflexion visant à modifier la réglementation de zonage, visant à limiter les habitations multi-familiales sur le territoire.

Adoptée

Projet Mini Grange Inc. – Travaux de raccordement au réseau d'égout municipal et possibilité de raccorder un 2^e immeuble : suivi à venir

Point reporté à une séance ultérieure.

127-06-2025

Règlement #04-2025, Concernant la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs : Avis de motion

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Pierre Larivière, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption, le règlement #04-2025, concernant la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs. Les fonds qui seront générés par cette réserve financière seront utilisés exclusivement pour les dépenses relatives à la vidange des étangs d'épuration, soit les analyses nécessaires en prévision de la vidange des étangs, les frais d'ingénieur s'il y a lieu, les frais relatifs à la vidange comme telle et la mise en place de structure visant la gestion des boues.

Adoptée

128-06-2025

Règlement #04-2025, Concernant la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs : Adoption du projet de règlement

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale procède au dépôt du projet de règlement #04-2025, concernant la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Marc-André Dubreuil

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement #04-2025, concernant la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs. Ce règlement a pour objet de générés des fonds qui seront utilisés exclusivement pour les dépenses relatives à la vidange des étangs d'épuration, soit les analyses nécessaires en prévision de la vidange des étangs, les frais d'ingénieur s'il y a lieu, les frais relatifs à la vidange comme telle et la mise en place de structure visant la gestion des boues.

Le dépôt du projet de règlement est fait séance tenante.

Adoptée

129-06-2025

Projet de développement résidentiel de la rue Notre-Dame – Demande d'autorisation d'ouverture de la nouvelle rue sur la route 222 auprès du MTMD : offre de services professionnel en ingénierie pour la conception des documents techniques requis

CONSIDÉRANT le projet de développement résidentiel prévu avec accès via la route 222 ou rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE la présentation d'une demande de permission de voirie visant l'ouverture d'une nouvelle rue sur la route 222 (rue Notre-Dame), nécessite la préparation de documents techniques préparés par un ingénieur;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par la firme Larocque Cournoyer de Drummondville, visant à fournir une assistance technique pour franchir les étapes servant à obtenir la permission de voirie (PV) du MTMD;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée en date du 5 juin 2025, au montant forfaitaire de 6 500\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy

Secondé par Pierre Larivière

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services présentée par la firme Larocque Cournoyer au montant de 6 500 \$ plus taxes, pour la conception des documents techniques nécessaires à la présentation d'une permission de voirie au MTMD, dans le cadre du projet de développement domiciliaire de la rue Notre-Dame.

Adoptée

130-06-2025

Projet de développement résidentiel de la rue Notre-Dame – Demande d'autorisation d'ouverture de la nouvelle rue sur la route 222 auprès du MTMD : offre de services professionnel – arpenteur-géomètre

CONSIDÉRANT le projet de développement résidentiel prévu avec accès via la route 222 ou rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE la présentation d'une demande de permission de voirie visant l'ouverture d'une nouvelle rue sur la route 222 (rue Notre-Dame), nécessite la préparation de description technique pour l'élaboration des servitudes concernant les triangles de visibilité et les servitudes de non-accès;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par la firme Denicourt Migué, au montant de 500\$ plus taxes pour la première parcelle et 250\$ plus taxes pour les parcelles additionnelles et 550\$ pour un relevé terrain, le tout tel que décrit dans le courriel du 9 juin 2025;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Marc-André Dubreuil

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de la compagnie Denicourt Migué arpenteurs géomètres, au montant de 500 \$ plus taxes pour la première parcelle et de 250 \$ plus taxes pour les parcelles supplémentaires de terrain, et 550\$ plus taxes si un relevé de terrain est nécessaire.

Adoptée

131-06-2025

Régie de Loisirs de Roxton Falls demande d'autorisation visant la tenue des festivités de la Saint-Jean-Baptiste, en vertu du règlement G-100.1

CONSIDÉRANT la programmation soumise par la Régie de Loisirs de Roxton Falls, en lien avec les festivités de la Saint-Jean-Baptiste qui sont planifiées les 20, 21 et 22 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE ces événements auront lieu sur le terrain de l'immeuble situé au 6, rue de l'Église, propriété de la Commission scolaire de St-Hyacinthe (terrain de balle molle et cour d'école) et en partie sur le terrain appartenant à la Fabrique de la Paroisse St-Jean-Baptiste (stationnement);

CONSIDÉRANT QUE cette organisation est aux profits de l'organisme, pour l'organisation d'activités ultérieures;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 25 à 27 du règlement Général G-100.1, prévoient que les bruits provenant d'un haut-parleur ou provenant d'instruments de musique, ne doivent pas être entendus à l'extérieur d'un édifice ou des limites d'un terrain;



Municipalité du Village de Roxton Falls

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 28 du même règlement, la Municipalité peut autoriser, par résolution, la tenue d'une activité spéciale qui risque de contrevenir aux articles 25 à 27;

CONSIDÉRANT QUE les activités comprennent également la tenue de feux d'artifices, dont le déroulement est sous la responsabilité d'artificiers professionnels, lesquels pièces pyrotechniques seront lancées à partir de l'espace occupé par le terrain de balle de l'école;

CONSIDÉRANT QU'IL est également prévu un feu de joie, lequel doit également faire l'objet d'une autorisation spéciale;

CONSIDÉRANT QU'UNE cantine mobile communément appelé « Food truck » sera sur place;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue des festivités de la St-Jean-Baptiste, du 20 au 22 juin 2025, conformément à l'article 28 du règlement G-100.1.

Que la tenue des feux d'artifices soit également autorisée par la présente résolution, lesquels sont sous la responsabilité d'artificiers professionnels, qui sont tenus de respecter la réglementation municipale et toute réglementation provinciale à cet effet.

Que la tenue d'un feu de joie, le samedi 21 juin, soit soumise aux conditions suivantes;

- 1- Une validation de l'indice de danger d'incendie publié sur le site internet de la SOPFEU, le 21 juin 2025, pour Roxton Falls, soit situé au niveau bas ou modéré, sans quoi, la tenue du feu ne sera pas autorisée;
- 2- La vitesse du vent ne doit pas dépasser 20 km/h, sans quoi le feu ne doit pas être allumé;
- 3- Il devra y avoir en tout temps un pompier sur place;
- 4- La hauteur du feu ne doit jamais dépasser 8 pieds;
- 5- S'assurer que le feu de joie est bien éteint à la fin de la période autorisée, qui est de 22h00 à 1h00 seulement.

Adoptée

132-06-2025

Régie de Loisirs de Roxton Falls : tableau des tâches en collaboration avec les municipalités

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le tableau de répartition des tâches d'aide (assistance) des employés de voirie tel que présenté.

Adoptée

Entente en matière de loisirs avec la Ville de Granby

Point reporté à la prochaine séance du conseil.

133-06-2025

Parc Martin Deschamps – retrait du monument

CONSIDÉRANT QUE le monument situé dans le parc Martin Deschamps est vétuste et présente des signes évidents de détérioration;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite maintenir un aménagement sécuritaire et esthétique dans les parcs municipaux;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Marc-André Dubreuil
Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le monument situé dans le parc Martin Deschamps soit retiré par les employés du service de voirie, et ce, dans les meilleurs délais.

Adoptée

Deuxième période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. 1 personne est présente dans l'assistance et aucune question n'est posée.

134-06-2025

Poste de trésorière adjointe : lancement de l'appel de candidature-entrée en fonction pour septembre 2025

CONSIDÉRANT QUE selon l'analyse organisationnelle, il a été prévu l'entrée en poste d'une personne pour occuper le poste de trésorière adjointe, pour une entrée en fonction en septembre 2025;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Marc-André Dubreuil

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au lancement de l'appel de candidature pour le poste de trésorière adjointe. Que son entrée en fonction soit prévue pour septembre 2025. Que l'embauche et les conditions soient soumises pour approbation finale lors d'une séance subséquente.

Adoptée

135-06-2025

Municipalité de Béthanie : sollicitation pour partenariat pour l'embauche d'un employé de voirie

CONSIDÉRANT QU'UNE demande est adressée au conseil de la Municipalité de Béthanie, concernant un partenariat pour un employé de la voirie et aussi d'un inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a analysé la proposition;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Pierre Larivière

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à la demande de partenariat pour l'embauche conjointe de ces ressources.

Adoptée

136-06-2025

Poste de journalier : mise à jour du titre et ajustement salariale

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite refléter plus fidèlement les fonctions exercées pour le poste de journalier en voirie et lui confier un mandat plus large en lien avec la gestion de l'entretien des espaces publics et le déneigement des trottoirs;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marc- André Dubreuil
Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proposer que le titre d'emploi du poste actuellement appelé « journalier en voirie », soit modifié pour « préposé aux travaux publics », avec un ajustement salarial. Que le tout soit présenté à l'employé visé pour approbation.

Adoptée



Municipalité du Village de Roxton Falls

N° de résolution
ou annotation

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

Signé à Roxton Falls, ce 9 juin 2025

137-06-2025

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Marc-André Dubreuil

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h31.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante
Maire

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Greffière-trésorière

****Je, Jean-Marie Laplante, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.***



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls